



**FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

**Communiqué du 03 avril 2018**

**Initiative Secteur Privé dans le domaine de l'Adaptation au changement  
climatique**

**Le FFEM lance le 5<sup>ème</sup> appel à projets de la FISP-Climat**



**Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) lance le 5<sup>ème</sup> appel à projets de son programme FISP-Climat pour soutenir le secteur privé dans ses innovations dans le domaine du changement climatique, initiées en faveur des pays en développement.**

► **FISP-Climat**

**L'appel à projets 2018 est ouvert jusqu'au 04/06/2018 - 12h00.**

 Rendez-vous sur [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)

**Dans cet appel à projets, le FFEM cible spécifiquement des projets d'adaptation au changement climatique.**

## Qu'est-ce que la FISP-Climat ?

La facilité FISP-Climat a vocation à promouvoir les innovations dans le secteur du changement climatique, portées par les acteurs privés et développées dans un pays éligible, en partenariat avec des acteurs locaux.

Un effet de levier est recherché par la mobilisation effective des acteurs privés du secteur, mais aussi par l'apport de financements complémentaires des entreprises elles-mêmes ou d'autres investisseurs. La FISP-Climat veillera à soutenir des projets pérennes. Les projets sélectionnés devront s'inscrire de façon durable dans le contexte réglementaire, économique, social et culturel du pays hôte.

## Qui peut répondre à l'appel à projets FISP-Climat 2018 ?

Toute entreprise privée, ou consortium incluant au moins une entreprise privée, est invitée à soumettre son projet en

Facilité d'innovation  
pour le secteur privé  
« climat » - FISP CLIMAT

L'appel à projets FISP-Climat 2018  
est ouvert jusqu'au 04/06/2018, 12.00  
(heure de Paris).



### ► Documents à télécharger

- Dossier d'appel à projets FISP-Climat 2018 - (PDF - 647 Ko)

remplissant un dossier de candidature en ligne, avant le 4 juin 2018 – 12 h 00, heure de Paris ([www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)).

## Quels sont les critères d'éligibilité des projets financés en 2018 ?

Les projets éligibles à la FISP-2018 intégreront de manière transverse l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans les pays bénéficiaires. Seront considérés comme des projets d'adaptation des projets contribuant à l'ajustement des systèmes écologiques, économiques, sociaux et/ou humains, en réponse au changement climatique actuel et futur et à ses effets directs et induits. Les projets considérés contribueront à l'adaptation des processus, des pratiques, des structures ou des techniques pour atténuer les potentiels dommages liés aux effets du changement climatique ou tirer profit des opportunités potentielles liées au changement climatique.

Les thématiques suivantes sont particulièrement ciblées :

- Agriculture et écosystèmes résilients ;

- Modèle de note d'opportunité de projet (NOP) FISP-Climat 2018 - (DOC - 459 Ko)
- Feuille de route de la FISP-Climat 2018 - (DOC - 448 Ko)

### Consulter la brochure FISP-Climat (2015)

*Cliquer sur l'image  
pour télécharger le fichier PDF*

- Planification de la résilience et services climatiques ;
- Finance et assurance des risques climatiques.

Les projets incluant des solutions fondées sur la nature ou porteurs de co-bénéfices positifs sur la biodiversité seront privilégiés.

Les **approches transversales** sur plusieurs thématiques sont également éligibles, ainsi que des projets de développement durable ou d'atténuation du changement climatique porteurs de co-bénéfices en matière d'adaptation au changement climatique ou incluant une composante d'adaptation au changement climatique.

Les **zones géographiques éligibles**, par ordre de priorité :

- Pays les Moins Avancés ;
- Pays de la Région Afrique et Méditerranée ;
- Autres pays en développement.



Les **innovations ciblées** doivent correspondre à de nouveaux modes d'interventions, procédés techniques, dispositifs organisationnels ou partenariats. Les innovations ciblées doivent permettre de créer de nouvelles dynamiques et de jouer un rôle moteur dans un secteur précis du développement et de la protection de l'environnement mondial.

Les **bénéficiaires de la FISP-Climat 2018** sont des entreprises dotées de capacités et d'outils nécessaires à la conduite de processus d'innovation et de concertation avec les institutions membres du FFEM (problématisation, conception, expérimentation, évaluation, capitalisation, diffusion, passage à l'échelle, partenariat pour le développement...) dans des domaines de compétences spécialisés.

Ces entreprises seront notamment sélectionnées sur :

- leur connaissance du contexte local, avec au minimum une expérience de travail dans les pays en développement ;

## ► Contact

**Pour tout renseignement,  
contacter :**

**Dominique RICHARD**

Chargé de projets  
Climat-énergie FFEM

[richardd@afd.fr](mailto:richardd@afd.fr)

**Diane MENARD**

Chargée de projets FFEM

[menardd@afd.fr](mailto:menardd@afd.fr)

- leur expérience dans la conduite de projets multipartenaires ou ayant conduit à la commercialisation d'un produit ou d'une solution dans le pays d'implantation du projet ou dans un contexte comparable.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement mondial. Il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique. [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr) @: [ffem@afd.fr](mailto:ffem@afd.fr)

Cordialement,



**Communication**

@FFEM\_Fr

**Secrétariat du Fonds Français pour l'environnement mondial**

**AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

5 rue Roland Barthes, 75012 Paris | FRANCE

[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)